

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
13 mars 2025
n° 10 / 8075^e
pages 441 à 480

Article 2298, alinéa 1^{er}

La caution peut opposer au créancier toutes les exceptions, personnelles ou inhérentes à la dette, qui appartiennent au débiteur, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 2295.

CODE
CIVIL

CHRONIQUE / Cautionnement

Le clair-obscur de la règle de l'opposabilité des exceptions dans le cautionnement

> Frédéric Chirez

453

ÉDITORIAL

441 Imprescriptible, *Maxime Barba*

ACTUALITÉS

- 444 Internet (liberté d'expression) : retrait des propos diffamatoires
- 445 Plan de redressement (classes de créanciers) : situation des parties affectées
- 445 Bail commercial (renouvellement) : fixation de l'indemnité d'occupation
- 445 Servitude (passage) : servitude de destination du père de famille
- 446 Garagiste (responsabilité contractuelle) : kilométrage d'un véhicule d'occasion
- 446 Éditeur (liberté éditoriale) : refus d'insérer une contribution dans un ouvrage
- 446 Prescription civile : obligations entre commerçants et non-commerçants
- 447 Douanes (droit de visite) : constitutionnalité du régime
- 447 Hospitalisation sans consentement : inconstitutionnalité du régime

POINTS DE VUE

- 449 S'insoumettre ou se démettre, *Maxime Charité*
- 451 L'impératif de continuité de l'enquête de flagrance, *Thomas Lebreton*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 460 **Panorama** : Droit des marques, *Sylvain Chatry, Julien Douillard et Alexandra Mendoza-Caminade*
- 471 **Notes** : De l'erreur excusable du vendeur lors d'une vente aux enchères, *note sous Civ. 1^{re}, 4 déc. 2024, Françoise Labarthe*
- 475 Partager en société, c'est y rester : le droit de retrait à l'épreuve du modèle de la multipropriété, *note sous Civ. 3^e, 21 nov. 2024, Thibault de Ravel d'Esclapon*

ENTRETIEN

- 480 Christophe Testard – La Commission nationale du débat public : une institution à protéger

Lefebvre Dalloz

DA||LOZ

Version numérique incluse*

322510



9 782993 225103

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 078620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 117,5 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLI-PRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Maxime Barba

441 Imprescriptible



ACTUALITÉS

444

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique
Internet (liberté d'expression) :
retrait des propos diffamatoires,
Civ. 1^{re}, 26 févr. 2025

Entreprise en difficulté

Plan de redressement (classes de créanciers) :
situation des parties affectées,
Com. 5 mars 2025

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (renouvellement) :
fixation de l'indemnité d'occupation,
Civ. 3^e, 27 févr. 2025

445

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (passage) : servitude de destination
du père de famille, Civ. 3^e, 27 févr. 2025

Contrat-Responsabilité-Assurance

Garagiste (responsabilité contractuelle) :
kilométrage d'un véhicule d'occasion,
Civ. 1^{re}, 26 févr. 2025

Éditeur (liberté éditoriale) : refus d'insérer
une contribution dans un ouvrage,
Civ. 1^{re}, 26 févr. 2025

Prescription civile : obligations
entre commerçants et non-commerçants,
Com. 5 mars 2025

447

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Douanes (droit de visite) : constitutionnalité
du régime, Cons. const. 28 févr. 2025

447

DROIT PUBLIC

Santé publique

Hospitalisation sans consentement :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 5 mars 2025



POINTS DE VUE

449 S'insoumettre ou se démettre
par Maxime Charité

451 L'impératif de continuité de l'enquête de flagrance
par Thomas Lebreton



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

453 Le clair-obscur de la règle de l'opposabilité
des exceptions dans le cautionnement
par Frédéric Chirez

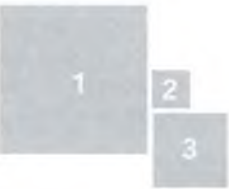
PANORAMA

460 Droit des marques
janvier 2024 – décembre 2024
par Sylvain Chatry, Julien Douillard
et Alexandra Mendoza-Caminade

NOTES

471 De l'erreur excusable du vendeur lors d'une vente
aux enchères, note sous Civ. 1^{re}, 4 déc. 2024
par Françoise Labarthe

475 Partager en société, c'est y rester : le droit de retrait
à l'épreuve du modèle de la multipropriété,
note sous Civ. 3^e, 21 nov. 2024
par Thibault de Ravel d'Esclapon



ENTRETIEN

480 Christophe Testard – La Commission nationale du débat public : une institution à protéger

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

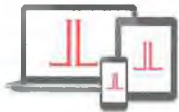
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr